

Qu'est ce qu'un...

AB

Abricot des Baronnie



?

Un fruit de montagne

Avec une altitude minimale des parcelles de 200m



Un verger entretenu

Les abricotiers font obligatoirement l'objet d'une taille annuelle, hivernale ou en vert.



Des infrastructures agroenvironnementales

- Une surface en infrastructures agro-écologiques au sens HVE supérieure ou égale à 10 % de la surface de l'exploitation (landes, prairies permanentes, bordures de champs non productives, arbres isolés...)
- Au minimum un **nichoir à oiseaux ou à insectes** pollinisateurs par hectare et au minimum un par exploitation.



Une aire géographique

Regroupant 87 communes de la Drôme, du Vaucluse et des Hautes Alpes, en grande partie sur le territoire du Parc Naturel Régional des Baronnie Provençales

Une densité de plantation

Maximum 670 arbres à l'hectare



Une fertilisation azotée plafonnée

Maximum 120 unités d'azote/ha/an par unité culturale, avec 60 unités maximum par apport



Des vergers avec un couvert végétal

- Le couvert végétal doit être entretenu ou un travail du sol doit être effectué une fois par an.
- Une couverture végétale hivernale des sols est recherchée. Aucun travail du sol n'est effectué entre le 15 octobre et le 15 février.



Treize variétés autorisées

15 juin 1er juillet 15 juillet 1er août

			Rosé de Provence
Lido		Digat	Ladycot
Sefora	Delicecot	Bergeval	Bergeron
→			
Orangered	Bergarouge	Orangé de Provence	
		Anegat	
		Oscar	

Récolte


Contenants de
récolte : 15 kg
maximum

Rendement
plafonné pour
garantir la qualité:
inférieur à 25
tonnes/ha



Couleur à la récolte
Une couleur de fond
minimale est
demandée pour éviter
toute récolte précoce.

Expédition




Teneur en fructose à
l'expédition
un taux de sucre
moyen supérieur à
12°Brix (11,5 pour
Bergeron)

Délai entre la récolte
et l'expédition finale
Inférieur à 14j



Tri

Notre signature : le
"blush", coloration
rouge sur l'abricot



Pourcentage de blush
sur au moins 15 % de la
surface de l'épiderme
sur au moins 50% des
fruits.